

## Rédaction juridique de 2<sup>ème</sup> série de Bachelor

### Organisation du travail de rédaction

• **Professeur : Bovet C.**

• **Enseignement : Droit suisse de la concurrence**

- a) La rédaction juridique dans cet enseignement exige-t-elle des prérequis ? Oui  
 ➤ Si oui, lesquels ? Avoir déjà suivi le cours de droit suisse de la concurrence
- b) Les étudiants sont-ils convoqués au début du semestre ? Oui  
 ➤ Si oui, selon quelles modalités (moodle, mail, annonce, etc) et quand ?  
 En principe par e-mail, dans les 10 jours suivant la connaissance de la liste des étudiants présentant un travail de rédaction dans cette matière. Tous les étudiants sont convoqués à la même séance, qui est unique.
- c) Existe-il une liste de sujets ? Non

Choix des sujets : Choisissez un élément.

Les étudiant(e)s doivent proposer des sujets en lien direct avec le droit suisse de la concurrence (au sens de la LCart).

d) Quelles sont les étapes et délais de reddition ?

Étapes	Délais de reddition
1. Choix du sujet	Début du semestre de printemps
2. Projet de rédaction (plan, résumé du sujet)	A l'appréciation de l'étudiant(e)
3. Discussion du projet	Une semaine après le dépôt
4. Première rédaction	Dans le délai fixé par l'enseignant
5. Discussion de la première rédaction	Une semaine après le dépôt
6. Reddition finale	Au plus tard une semaine avant la fin des cours du semestre de printemps.

- e) Prévoyez-vous la possibilité pour les étudiants d'obtenir la lecture préliminaire d'une première version avec commentaires ? Oui
- f) Les sources sont-elles aussi dans une autre langue que le français ? : Oui  
 ➤ Si oui, laquelle ou lesquelles ? : Français, Allemand, Anglais (pour les principales sources).



## **Rédaction juridique de 2<sup>ème</sup> série de Bachelor**

### **Organisation du travail de rédaction**

- g) Modalités d'évaluation (forme, fond, etc) : L'évaluation de la rédaction juridique se fait autour de deux axes : la forme (notamment le respect du petit guide de rédaction juridique, la mise en page, les notes de bas de page, la bibliographie, l'orthographe, la grammaire, la conjugaison, la liste des abréviations, etc.) ; le fond (notamment le traitement du sujet, la cohérence du plan, la pertinence du raisonnement, la compréhension des notions, de la doctrine et de la jurisprudence.